

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY CHARGE DE L'ADMISSION
AU CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES ECOLES
- SESSION RENOVEE 2018 -**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles

VU l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

VU l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat

VU la note de service n° 2015-055 du 17.3.2015

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury académique de la session 2018 chargé de l'admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles est composé comme suit :

Président :

Monsieur Vincent STANEK, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault

Vice -Présidente :

Madame Elisabeth AUBOIS, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Gard

Membres du jury :

Monsieur Thierry MARIN, inspecteur de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude

Madame Suzanne SICARD, inspectrice de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées orientales.

Madame Isabelle AUGÉ, professeur d'Université, Université Montpellier 3

Madame Sophie VILLECOURT, maître formateur conseiller pédagogique DSDEN 34

Monsieur Stéphane AMOUROUX, professeur agrégé de mathématiques, Lycée E. Peytavin Mende

Madame Brigitte POUJADE, inspectrice de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de la région académique Occitanie
A Montpellier, Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Béatrice Gille

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU
JURY CHARGE DE L'ADMISSION AU CERTIFICAT D'APTITUDE
AU PROFESSORAT DES ECOLES
SESSION RENOVEE - 2018 -**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles

VU l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

VU l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les d'accomplissement et d'évaluation des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat

VU la note de service n° 2015-055 du 17.3.2015

VU l'arrêté rectoral fixant la composition du jury chargé de l'admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles, session renouvelée.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Maryse HUMBERT, inspectrice de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault est nommée membre du jury académique chargé de l'admission du certificat d'aptitude au professorat des écoles, en remplacement de Madame Brigitte POUJADE, inspectrice de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le

Pour la rectrice et par délégation
le Secrétaire général de l'Académie


Stéphane AYMARD